



LOGEMENT

CAMPAGNE SUBVENTIONS MULTI-THÉMATIQUES

2025-2026

FAQ du 25 novembre 2025



TREMPLIN

Un tremplin pour vos projets !



Déposez vos demandes du 04/11/2025 au 16/01/2026

Présentation : Yassine Amoch

Nous vous conseillons de ...



Cette présentation est enregistrée et sera mise à disposition sur le site partenaires de la [Caf du Var](#)

 Couper les micros

 Désactiver les webcams

 Poser vos questions par tchat

 De vous regrouper si nécessaire

PRÉAMBULE



Une politique Logement qui s'inscrit dans les ambitions de la COG 2023-2027

- La campagne de subvention de fonctionnement 2026 portée par la Caisse d'Allocations Familiales du Var s'inscrit dans une volonté de soutenir des projets territoriaux ambitieux autour de la thématique du logement. Elle vise à accompagner les structures engagées dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des familles et des publics vulnérables, en réponse aux enjeux croissants d'accès à un habitat digne, durable et adapté.
- Cette campagne encourage le développement de projets construits en concertation avec les acteurs locaux, dans une logique de coopération territoriale et de complémentarité des interventions. Les actions soutenues doivent permettre de sécuriser les parcours résidentiels, de lutter contre les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne, et de proposer des solutions innovantes en matière d'habitat alternatif, qu'il soit partagé, intergénérationnel ou solidaire.



La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.

CRITERES DE PRIORISATIONS des projets financés

Les projets sur les territoires

Elle offre également la possibilité de déployer des dispositifs sur des territoires ruraux ou isolés, où l'offre de services est insuffisante. Les projets peuvent adopter des modalités itinérantes afin de garantir une couverture territoriale optimale et une accessibilité renforcée pour les publics concernés.

Les porteurs de projets devront présenter une proposition précise, en cohérence avec les orientations stratégiques de la CAF, notamment en matière d'accessibilité, de territorialisation de l'offre, d'innovation sociale, et de réponse aux besoins spécifiques des familles identifiés dans les diagnostics partagés et les conventions territoriales globales (CTG).

Les démarches RSO

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une dimension de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), tant dans leur contenu que dans le fonctionnement global des structures porteuses. Cette approche peut se traduire par des actions qui favorisent la promotion de comportements responsables en matière de consommation, de santé et de lien à la nature. L'intégration de cette dimension RSO dans la stratégie et le fonctionnement quotidien des structures sera également prise en compte dans l'analyse des projets.



 [Interlocuteurs de la Caf du Var | Caf & Co du Var](#)

 Vous pouvez mutualiser des projets sur votre territoire (1 porteur auprès de la Caf et des conventions partenariales)

OBJECTIFS : Logement

- Prévenir les ruptures de parcours résidentiels
- Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent
- Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne
- Encourager le développement de formes d'habitat alternatif
- Réduire les inégalités territoriales
- Renforcer la coordination et la structuration des partenariats locaux,



**Fiche technique
LOGEMENT**

Orientations

La campagne de subvention de fonctionnement partie par le Crédit d'Allocations Familiales s'inscrit dans une volonté de soutenir des projets territoriaux autour de la thématique du logement. Elle vise à accompagner les structures engagées dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des familles et des publics vulnérables, en réponse aux enjeux croissants d'accès à un habitat décent, durable et adapté.

Cette campagne encourage le développement de projets construits en concertation avec les acteurs locaux, dans une logique de coopération territoriale et de complémentarité des interventions. Les actions soutenues doivent permettre de soutenir les porteurs résidentiels, de lutter contre les situations de précarité énergétique et d'habitat indigne, et de proposer des solutions innovantes en matière d'habitat alternatif, qu'il soit partagé, intergénérationnel ou solidaire.

Elle offre également la possibilité de déployer des dispositifs sur des territoires prioritaires, notamment ruraux ou isolés, où l'offre de services est insuffisante. Les projets peuvent adopter des modalités itinérantes afin de garantir une couverture territoriale optimale et une accessibilité renforcée pour les publics concernés.

Les porteurs de projets devront présenter une proposition précise, en cohérence avec les orientations stratégiques de la Caf, notamment en matière d'accessibilité, de territorialisation de l'offre, d'innovation sociale, et de réponse aux besoins spécifiques des familles identifiés dans les diagnostics partagés et les conventions territoriales globales (CTG).

FICHE TECHNIQUE LOGEMENT

**CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THEMATIQUES**

Dossier technique 2026



Dossier technique
Fiche page 44.

THEMATIQUES : Logement

- ✓ **Prévenir les ruptures de parcours résidentiels**, notamment en agissant sur les situations d'impayés, de non-décence et d'expulsions, afin de garantir une stabilité résidentielle aux familles et aux jeunes adultes.
- ✓ **Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent**, en soutenant des dispositifs d'accompagnement social et en facilitant l'accès aux droits, en particulier pour les publics en situation de précarité ou de handicap.
- ✓ **Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne**, à travers des actions concrètes telles que l'auto-réhabilitation accompagnée, le déploiement de dispositifs mobiles (ex : dispositif de prêt de matériel pour réaliser des travaux), et la sensibilisation des ménages aux enjeux de performance énergétique.
- ✓ **Encourager le développement de formes d'habitat alternatif**, notamment l'habitat inclusif, la colocation solidaire, et les projets de cohabitation intergénérationnelle, qui permettent de mutualiser les ressources, de rompre l'isolement et de créer du lien social.
- ✓ **Réduire les inégalités territoriales**, en soutenant des projets sur des territoires dépourvus d'offre ou de services, notamment en zones rurales, et en favorisant des modalités d'intervention itinérantes pour garantir l'accessibilité.
- ✓ **Renforcer la coordination et la structuration des partenariats locaux**, en mobilisant les acteurs du logement, du social, du médico-social et les collectivités autour de projets partagés, cohérents avec les diagnostics territoriaux et les priorités des CTG.



Les publics cible : Logement

- Les jeunes adultes (-30 ans)
- Les séniors de +60 ans
- Des familles vulnérables financièrement
- Des personnes en situation de handicap reconnue par la MDPH
- Les victimes de violence familiale



AXE 1

Sécuriser les parcours résidentiels

AXE 2

Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

AXE 3

Développer l'habitat alternatif et innovant

AXE 4

Territorialisation et itinérance des dispositifs



GRANDS AXES : Logement

AXE 1

Sécuriser les parcours résidentiels

Cet axe est destiné à :

- ❖ Prévenir les ruptures de parcours liées aux impayés, aux expulsions ou à la non-décence.
- ❖ Accompagner les familles dans l'accès à un logement stable et adapté.
- ❖ Renforcer les dispositifs d'accompagnement social liés au logement.

Il vise à :

- Réduire les situations de mal-logement.
- Favoriser l'autonomie résidentielle des jeunes et des familles.
- Créer des passerelles entre hébergement temporaire et logement pérenne.

AXE 2

Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

Cet axe est destiné à :

- ❖ Améliorer les conditions matérielles de logement par des actions ciblées.
- ❖ Sensibiliser les familles aux enjeux de sobriété énergétique.
- ❖ Intervenir sur les logements dégradés.

Il vise à :

- Réduire les dépenses contraintes liées à l'énergie.
- Améliorer la santé et le bien-être des occupants.
- Mobiliser les acteurs du bâtiment et du social dans une logique de co-intervention.



GRANDS AXES : Logement

AXE 3

Développer l'habitat alternatif et innovant

Cet axe est destiné à :

- ❖ Soutenir des formes d'habitat adaptées aux besoins sociaux : habitat inclusif, colocation solidaire, cohabitation intergénérationnelle.
- ❖ Expérimenter des modèles d'habitat modulaires ou partagés avec accompagnement.

Il vise à :

- Répondre aux besoins non couverts par l'offre classique.
- Favoriser l'inclusion sociale par le logement.
- Créer des lieux de vie favorisant le lien social et la mutualisation des ressources.

AXE 4

Territorialisation et itinérance des dispositifs

Cet axe est destiné à :

- ❖ Déployer des actions dans les territoires dépourvus d'offre ou de services.
- ❖ Mettre en œuvre des dispositifs mobiles pour garantir l'accessibilité (ex. : dispositif de prêt de matériel pour réaliser des travaux, permanences itinérantes).
- ❖ Adapter les projets aux spécificités locales et aux priorités des CTG.

Il vise à :

- Réduire les inégalités territoriales.
- Assurer une couverture équitable du territoire.
- Renforcer la coordination entre acteurs locaux.



ÉVALUATION ATTENDUE : Logement



Les indicateurs d'évaluation, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, devront être adaptés au type et aux spécificités de chaque projet afin de refléter au mieux leurs objectifs, leurs publics cibles et leur impact attendu.

Indicateurs quantitatifs:

- ✓ Nombre de personnes accompagnées
- ✓ Profil et nombre de bénéficiaires (jeunes adultes (-30 ans), adultes, seniors (+60 ans))
- ✓ Nombre de logements concernés (crées, réhabilités, maintenus).
- ✓ Nombre d'actions réalisées par axe.
- ✓ Nature du/des projets (logement intergénérationnel, solidaire, partagé, adapté, service d'aide à l'accès au logement et à l'entrée dans les lieux, etc.)
- ✓ Partenariats mobilisés.
- ✓ Taux de participation régulière (fréquence moyenne de participation des jeunes).
- ✓ Nombre de professionnels mobilisés (animateurs, encadrants, intervenants).

Indicateurs qualitatifs :

- Taux de réussite des accompagnements (maintien dans le logement, sortie de précarité).
- Niveau de satisfaction des bénéficiaires.
- Évolution des situations des bénéficiaires, retours d'expérience, effets sur le lien social.
- Nombre de communes couvertes, zones rurales touchées, complémentarité avec les CTG.
- Impact territorial et social : nombre et qualité des retombées au sein de la communauté (événements publics, partenariats locaux, couverture médiatique).
- Compétences développées : évaluation qualitative des acquis (organisation, gestion de projet, collaboration), via bilans et observations.
- Inscription des projets dans le volet logement dédié de la Ctg.
- Territoire concerné (urbain, Qpv, Zfrr, etc.)
- Type de contrat du logement (location, colocation, intermédiation locative, sous location, contrat mobilité, contrat intergénérationnel)

IMPORTANT

Les projets proposés doivent être en cohérence avec les missions portées par la structure qui fait acte de candidature et s'articulent dans un projet plus global

Vos obligations :

- ✓ Respecter la charte d'engagements réciproques.
 - ✓ Respecter la Charte de laïcité de la branche famille.
 - ✓ Mentionner le soutien de la Caf dans toutes vos communications.





MODALITÉS DE SOUTIEN FINANCIER

- Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du **fonctionnement spécifique**. Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues.
- Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales aux projets déposés sera limité à **80 % du budget** global du projet. La recherche de **cofinancement** ou d'autofinancement est donc requise

Le soutien financier

- ✓ Acompte de 70% du montant octroyé (le montant sollicité doit être de 1500€ minimum)
- ✓ Solde de 30% à réception du bilan
- ✓ Financement pluriannuel possible

Les pièces à fournir

- ✓ Le budget prévisionnel de l'action détaillé
- ✓ Le détail des moyens humains engagés
- ✓ Les devis pour les dépenses engagées (comptes 60,61,62)
- ✓ [Le bilan de votre action 2025](#)





DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE



2 étapes sur le portail Démarches Simplifiées + votre bilan 2025

1

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

- ✓ Compléter le dossier socle de données administratives
- ✓ A compléter 1 seule fois pour toutes vos demandes de subventions auprès de la Caf du Var
- ✓ Informations juridiques, déclarations sur l'honneur, attestation Urssaf, RIB, SIREN/SIRET, Récépissé de déclaration en préfecture, publication au JO, rapport d'activité, statuts, liste des membres du CA, compte de résultats, tableau des salaires, budget prévisionnel.

demarches-simplifiees.fr

sandra.casabona@caf83.caf.fr USAGER ▾ Aide ▾ FR ▾

Revenir en arrière Mes dossiers

CAF 83 - Dossier socle données administratives 2026

🕒 Temps de remplissage estimé : 40 min (variable selon les options choisies)

📅 Date limite : 31 décembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ?

Ceci est un formulaire électronique qui vous permet de compléter un dossier de renseignements administratifs à destination de la Caf du Var. Il est à compléter AVANT toute demande de subvention ou réponse à un appel à projets. Il est à compléter une seule fois par an quel que soit le nombre de demandes de subvention de fonctionnement ou d'investissement déposées, ou de réponses apportées à projets.

2

LA CAMPAGNE DE SUBVENTION MULTITHÉMATIQUE

- ✓ Compléter le dossier en lien avec votre projet
- ✓ Périmètre de votre projet, territoires ciblés, nombre de bénéficiaire, partenariats, budget du projet, moyens humains, moyens matériels etc.

demarches-simplifiees.fr

sandra.casabona@caf83.caf.fr USAGER ▾ Aide ▾ FR ▾

Revenir en arrière Mes dossiers

CAF 83 - Campagne de subventions de fonctionnement (hors parentalité) - 2026/2027

🕒 Temps de remplissage estimé : 88 min (variable selon les options choisies)

📅 Date limite : 16 janvier 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ?

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et dans la limite de ses dotations budgétaires, la Caisse d'Allocations Familiales du Var peut accorder une aide au fonctionnement à ses partenaires développant des projets qui s'inscrivent dans les domaines d'intervention de la Branche Famille

Les subventions accordées n'ont pas vocation à soutenir le fonctionnement global d'une structure mais à financer des actions ou projets en lien avec les thématiques d'intervention de la branche famille :



QUESTIONS / RÉPONSES

- **Est-il possible de déposer plusieurs projets ?**
- Oui, il est possible de demander un soutien pour plusieurs projets. Il est toutefois fortement conseillé de regrouper vos demandes sur un seul formulaire s'il s'agit du même axe d'intervention ou s'il y a une cohérence entre tous ces projets.

- **Comment faire si l'on a un nouveau projet et un renouvellement ?**
- Dans le cadre de la campagne de subvention, si votre nouveau projet présente une continuité, une cohérence ou un lien direct avec le projet déjà soutenu (par exemple : mêmes publics, orientations similaires, objectifs complémentaires), il est recommandé d'intégrer l'ensemble dans une même demande de subvention. Le nouveau projet pourra alors être présenté comme une évolution ou un élargissement du projet initial, en précisant les actions nouvelles envisagées. En revanche, si le nouveau projet est totalement distinct (autres publics, orientations ou finalités très éloignées du projet renouvelé), il convient de déposer une demande de subvention séparée afin de permettre une analyse adaptée à la nature et aux objectifs spécifiques de ce projet. **De manière générale, la CAF encourage à regrouper les actions au sein d'un projet global cohérent, structuré éventuellement en sous-actions, dès lors qu'elles répondent à une même logique d'intervention et à des publics cibles similaires. Cette approche favorise la lisibilité du projet et la cohérence des financements accordés.**

QUESTIONS / RÉPONSES

- **Peut-on obtenir des subventions pour l'achat d'un véhicule ?**
- Les demandes de fonctionnement général et d'investissement sont exclues. Toute demande de **financement pour des achats** hors petit matériel nécessaire au projet (ex. mobilier, aménagement etc.) nécessite un **contact préalable avec la conseillère de votre territoire**.
- **Est-ce qu'il y a un format pré-existant du rapport d'activité de l'année en cours?**
- Le formulaire du bilan est disponible ici : [Le bilan de votre action 2025](#)
- **Toutes les demandes passent par démarches simplifiées ?**
- Oui, cette année l'ensemble des demandes de financements auprès de la Caf du Var se font sur cette plateforme.

CONTACTS ET LIENS UTILES



Vos interlocuteurs à la Caf du Var

<https://www.caf.fr/professionnels/actualites/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>



La page dédiée à la campagne de subvention

[Subventions 2026 : La Caf du Var simplifie sa campagne de subventions de fonctionnement | Caf & Co du Var](#)



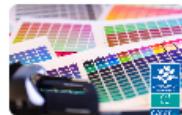
Nous écrire

partenaireslogement@caf83.caf.fr



Le Kit graphique pour vos communications

[Logos, charte graphique, engagements en matière de communication, affiches de financement.](#)



4 juin 2024

Kit graphique de la Caf du Var

La Caf du Var est partenaire de votre association / collectivité / structure ? Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de...



Aides aux partenaires

Le partenaire signataire d'une convention de partenariat et de financement avec la Caf du Var s'engage à mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé.

Le partenaire s'engage à :

Mentionner le logo
Mentionner le logo de la Caf du Var sur tous les supports de communication relatifs au projet ou service couvert par la convention.

Participer à la cérémonie d'inauguration
Participer à la cérémonie d'inauguration, et à l'inaugurer avant toute manifestation relative au projet ou à l'équipement finançé.

► La manifestation devra faire l'objet d'un liaison préalable avec le Secrétariat de Direction pour fixer les dates et le protocole.
cad@l3p.secdev@cafd83.caf.fr

► Le carton d'invitation devra mentionner le logo de la Caf du Var.

Communiquer au public
Faire mention du partenariat et du financement apporté par la Caf du Var dans toutes les déclarations publiques (presse, réseaux sociaux, publication, site internet, page facebook...).

Travaux
Mentionner le concours de la Caf du Var à la réalisation du projet, sur les panneaux installés lors des chantiers, durant toute la durée des travaux.

Pour obtenir les logos, visuels et/ou supports mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à vous rapprocher du Conseiller en développement en charge de votre territoire.



Les interlocuteurs de la Caf du Var

Découvrez nos collaborateurs qui s'engagent chaque jour à vous offrir un service de qualité. Ce trombinoscope vous permettra de mieux connaître les responsables et les agents avec qui vous serez en contact, afin de faciliter vos échanges et de renforcer la proximité entre vous et nos services.



Déposez vos demandes
du 04/11/2025 au 16/01/2026



MERCI

Un tremplin
pour vos projets !

GRANDE SUDÉE
VIEILLE MAREE

